



## RÉUNION DU BUREAU

Vendredi 27 septembre 2024

### Présents :

Magalie ANDRIEUX, Florence BROUSSARD, Jean-François LABOURDETTE, Matthieu BILLOIR, Alain MARCQ, Sylvain MICHELET, Dominique STOLL, Magali BOYER (directrice)

### 1. Point sur le championnat de D4 (réunion refonte des championnats)

Les clubs ayant participé au groupe de réflexion du 24 septembre ont été destinataires du PV détaillant le nouveau format. Comme convenu, aucune objection de leur part signifie accord. Le Bureau procède à une dernière précision dans l'organisation de ce championnat : le classement initial de la 2<sup>ème</sup> phase tiendra compte des points obtenus lors de la 1<sup>ère</sup> phase entre les clubs de chaque poule.

➡ **Décision favorable du Bureau pour la nouvelle formule.**

Le calendrier à venir est le suivant :

- envoi aux clubs engagés en D4 du nouveau format de championnat, par mail et Google form, pour réponse le lundi 30/09 à 12h00 ; la décision se fera à la majorité des voix,
- si accord, saisine des membres du Comité de Direction par voie dématérialisée,
- et envoi du calendrier du championnat aux clubs, pour la 1<sup>ère</sup> journée le 6 octobre 2024,
- présentation de ce format en AG financière du 12 novembre, pour une saison-test.

Plus généralement, concernant tous les championnats, discussion sur les nombres de licenciés en début de saison et les risques de forfaits.

Point sur les vétérans : 8 équipes engagées, calendrier en cours de finalisation.

### 2. Accompagnement au développement du plan d'engagement de la FFF

La FFF s'est engagée dans une démarche d'engagement qu'elle souhaite voir relayée au niveau des ligues et districts. Les 3 priorités de cet engagement sont les suivantes :

- la lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations,
- le soutien à des actions concourant au développement de la citoyenneté, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'inclusion, de la mixité,
- la mise en place d'actions permettant à notre football de relever les défis environnementaux auxquels il doit faire face.

le Bureau estime que des actions peuvent être menées en lien avec les conventions d'objectifs signées avec la Ligue, ainsi qu'avec les dispositifs de l'Etat et du Conseil Départemental.

Par ailleurs, l'action menée avec la LICRA en 2023 va être reconduite en novembre prochain.

➡ **Le Bureau désigne Dominique STOLL en qualité de référent, Magalie ANDRIEUX en soutien, et Magali BOYER pour le suivi.**

### 3. Démission de Jean-François LABOURDETTE de la CDA

Jean-François LABOURDETTE expose les faits ayant conduit à sa démission, irrévocable, de représentant du Comité de Direction au sein de la CDA.

Une discussion a lieu sur la forme de la décision et ses incidences.

Le District a déjà reçu une candidature pour remplacer Jean-François.

➡ **Le Bureau décide de lancer un appel à candidature auprès de tous les membres du Comité de Direction.**

### 4. Courrier d'un club pour un sous-classement

Le Bureau examine le dossier d'un jeune joueur qui ne peut jouer au foot sans une validation médicale, selon la LFNA, mais qui est difficile à obtenir

➡ **Le District va appuyer la demande auprès de la LFNA.**

### 5. Courrier d'un club pour le port d'un bonnet par un joueur mineur

Pour des raisons médicales, un joueur mineur souhaite porter une protection.

➡ **Le District va faire une relance de la Gironde, gestionnaire du championnat U19, pour une approche bienveillante.**

### 6. Demande du club de St-Maurin pour une reconsidération par la CDSA d'une décision

L'arbitre qui couvre le club de St-Maurin n'a pas pu terminer la saison, car victime d'un très grave accident cérébral au cours d'un match.

La CDSA a pris une décision d'infraction au statut de l'arbitrage contre St-Maurin, qui n'a pas pensé à faire appel de la décision dans les délais de recours prescrits après la diffusion du PV.

Le Bureau examine les possibilités de résolution de ce problème.

➡ **Le Bureau demande au club de St-Maurin de saisir officiellement la CDSA de cette situation ; le District va appeler le président de la Commission Régionale des Arbitres pour avis ; le Bureau va faire une demande exceptionnelle de reconsidération du dossier pour la saison dernière.**

### 7. Représentation du président du District, par délégation, aux assemblées fédérales

Sylvain MICHELET indique que le District doit procéder à la désignation officielle de son représentant, en cas d'absence, auprès des instances fédérales et régionales (FFF, LFA, LFNA, ANPDF,...).

Ce représentant doit pouvoir maîtriser l'ensemble des thématiques gérées par le District, ainsi que les dossiers transversaux.

➡ **Le Bureau désigne Dominique STOLL, en raison de ses fonctions de secrétaire général, comme représentant du District auprès des instances fédérales et régionales, en cas d'absence du Président du District.**

## 8. Divers

- **U15 féminine** : échange avec le Président du District de Dordogne sur le club de Sanilhac, qui souhaite jouer en Gironde. Attente de sa réponse.

- **Clairac** : évocation de la situation du club, avec 2 forfaits. Forfait général à prévoir, avec un probable forfait à venir en coupe, et peu de chances de faire la 3ème journée du championnat.

- **F CPA** : suppression par la maire de Colayrac de l'accès aux terrains, accordés à l'équipe féminine de rugby de la commune. 200 licenciés foot sont concernés. Actuellement, 28 matchs du F CPA par WE sur les 3 terrains, dont 30% à Colayrac. Sylvain MICHELET a participé à une conférence de presse commune avec les 3 co-présidents. L'objectif est de rouvrir le débat avec le maire et le président du rugby départemental.

### - **Finances** :

- l'administrateur judiciaire de la LFNA a procédé au versement d'une partie de la subvention Ligue (près de la moitié de ce qui est attendu). Un mail va être adressé à la LFNA pour comprendre ce que cela concerne.

- Le commissaire aux comptes a été reçu pour préparer l'AG financière du 12 novembre. Dans les comptes, il apparaît qu'un CERFA a été signé à un sponsor, dont le versement de la subvention est attendu depuis plusieurs mois.

Un rappel va être fait, car cette situation présente une irrégularité fiscale.

## 9. Agenda

Le prochain **Comité de Direction** se réunira le **lundi 21 octobre 2024 à 19H00** au District.

*« Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique ([juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr)) ».*

**Agen, le 27 septembre 2024**

**Le Président du District,**

**Sylvain MICHELET**

**Le Secrétaire Général**

**Dominique STOLL**